

Séance du vendredi 19 mai 2017

Date de la convocation : 29 mai 2017

Membres en exercice : 14
L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf mai à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Bernard CHAMBARON

Présents : 9
Représentés : 0
Votants : 9

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Gilles ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Chantal SOULIER
Représentés :
Excusés :
Absents : Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Jean-Paul POUDEROUX, Bernard TALAMANDIER
Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

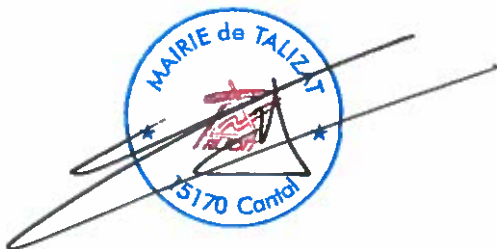
20 heures 30

**Objet: Location du presbytère -
DE_2017_020**

Le logement du presbytère, étant inoccupé depuis plusieurs mois, le Conseil Municipal décide, afin de répondre à une demande, de baisser le tarif de la location à 450 € mensuel hors charges.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



RF
Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/05/2017
015-211502315-20170519-DE 2017_020-DE

Séance du vendredi 19 mai 2017

Date de la convocation : 29 mai 2017

Membres en exercice : 14
L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf mai à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Bernard CHAMBARON

Présents : 9
Représentés : 0
Votants : 9

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Gilles ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Chantal SOULIER
Représentés :
Excusés :
Absents : Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Jean-Paul POUDEROUX, Bernard TALAMANDIER
Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: Rémunération stagiaire -
DE_2017_021**

Afin d'approfondir une étude autour du Lac de Pierrefitte, Monsieur le Maire propose l'embauche d'une stagiaire en formation de Licence Pro Conduite de projets territoriaux durables du 27 mars au 16 juin 2017.

L'IUT Gestion Urbaine d'Aix en Provence prévoit ce stage qui doit être rémunéré à hauteur de 504 € / mois.

Le Conseil Municipal accepte cette convention de stage et prévoit la somme correspondante à verser à Mademoiselle Eva BEGON le 16 juin 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



RF Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/05/2017 015 211502315-20170519-DE 2017_021-DE

Séance du vendredi 19 mai 2017

Date de la convocation : 29 mai 2017

Membres en exercice :
14

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf mai à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Bernard CHAMBARON

Présents : 9

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles
FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET,
Sébastien BOURDIE, Gilles ENGELVIN, Bernadette PORTAL,
Chantal SOULIER

Représentés: 0

Votants: 9

Représentés:

Excusés:

Absents: Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL,
Jean-Paul POUDEROUX, Bernard TALAMANDIER

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: FRAIS DE STATIONNEMENT MORAND PERRINE ET LYONNET JEREMIE -
DE_2017_022**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur LYONNET Jérémie et
Madame MORAND Perrine ont été en formations. Ces formations leur ont occasionnés des
frais de stationnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de rembourser les frais de stationnement

-d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au paiement de ces frais de stationnement.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 19 mai 2017

Date de la convocation : 29 mai 2017

Membres en exercice :
14

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf mai à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Bernard CHAMBARON

Présents : 9

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles
FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET,
Sébastien BOURDIE, Gilles ENGELVIN, Bernadette PORTAL,
Chantal SOULIER

Représentés: 0

Représentés:

Votants: 9

Excusés:

Absents: Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL,
Jean-Paul POUDEROUX, Bernard TALAMANDIER

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: Echange terrain PREVOT Anthony -
DE_2017_023**

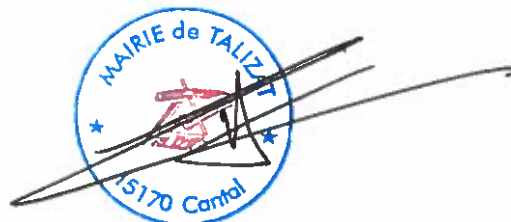
A la demande de Monsieur PREVOT Anthony, le Conseil Municipal accepte l'échange présenté pour une cession de 93 ca cédé par la Commune parcelle cadastrée 11013 contre une parcelle de 13 ca cadastrée 1010 appartenant à Monsieur PREVOT Anthony.

Cet échange se réalisera avec une soulte de 3.50 € le m² et les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

Cet échange n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie dont est tirée la superficie vendue et que par suite, conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie publique, le bien cédé par la Commune se trouve déclassé de son domaine public et l'opération est dispensée d'enquête publique.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches et de signer tous les documents à intervenir.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



RF
Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/05/2017
015-211502315-20170519-DE_2017_023-DE

Séance du vendredi 19 mai 2017

Date de la convocation : 29 mai 2017

Membres en exercice :
14

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf mai à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Bernard CHAMBARON

Présents : 9

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles
FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET,
Sébastien BOURDIE, Gilles ENGELVIN, Bernadette PORTAL,
Chantal SOULIER

Représentés: 0

Votants: 9

Représentés:

Excusés:

Absents: Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL,
Jean-Paul POUDEROUX, Bernard TALAMANDIER

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: Vente du bâtiment dit "La Gare" -
DE_2017_024**

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur VIALA Patrick La Cabanette 30580
VALLERARGUES pour l'acquisition du bâtiment dit "La Gare" et d'une partie du terrain attenant cadatré H
524 d'une superficie totale 2150 m² pour la somme de 20 000 €.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer les actes à venir.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



RF
Sous Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/05/2017
015.211502315.20170519-DE 2017 024-DE

Séance du vendredi 19 mai 2017

Date de la convocation : 29 mai 2017

Membres en exercice :
14

*L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf mai à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Bernard CHAMBARON*

Présents : 9

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles
FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET,
Sébastien BOURDIE, Gilles ENGELVIN, Bernadette PORTAL,
Chantal SOULIER

Représentés: 0

Votants: 9

Représentés:

Excusés:

Absents: Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL,
Jean-Paul POUDEROUX, Bernard TALAMANDIER

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: Durée des concessions du cimetière -
DE_2017_025**

Le Conseil Municipal, au vu du manque de place pour créer de nouvelles concessions au cimetière communal, prévoit qu'à partir du 01/07/2017 la vente de nouvelles concessions ne sera plus perpétuelle mais pour une durée de **50 ans**.

Les tarifs appliqués restent identiques :

- 6 m² : 55 €

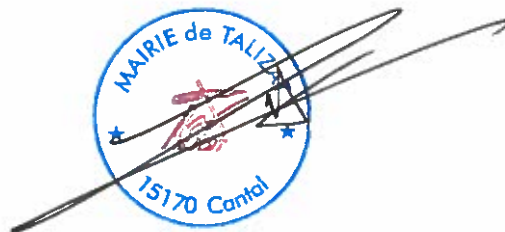
- 9 m² : 83 €.

Le produit de la vente des concessions du cimetière sera répartie de la façon suivante :

- 50 % budget CCAS

- 50 % budget communal

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/05/2017
015.211502315.20170519 DE 2017_025 DE

Séance du vendredi 19 mai 2017

Date de la convocation : 29 mai 2017

Membres en exercice : 14 *L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf mai à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Bernard CHAMBARON*

Présents : 9 **Présents :** Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET,

Représentés : 0 Sébastien BOURDIE, Gilles ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Chantal SOULIER

Votants : 9 **Représentés :**

Excusés :

Absents : Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Jean-Paul POUDEROUX, Bernard TALAMANDIER

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: DM 001 - BUDGET EAU -
DE_2017_026**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-33506.43	
002	Résultat de fonctionnement reporté		-33506.43
TOTAL :		-33506.43	-33506.43
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-33506.43
1068	Autres réserves		33506.43
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		-33506.43	-33506.43

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 19 mai 2017

Date de la convocation : 29 mai 2017

Membres en exercice : 14
L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf mai à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Bernard CHAMBARON

Présents : 9
Représentés : 0
Votants : 9

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Gilles ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Chantal SOULIER
Représentés :
Excusés :
Absents : Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Jean-Paul POUDEROUX, Bernard TALAMANDIER
Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: EP A LA CROISSETTE -
DE_2017_027**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total IIT de l'opération s'élève à 1 757.45 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant IIT de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour extrait conforme,
le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 19 mai 2017

Date de la convocation : 29 mai 2017

Membres en exercice : 14
L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf mai à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Bernard CHAMBARON

Présents : 9
Représentés : 0
Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Jean-Charles FAYON, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Yannick BOULET, Sébastien BOURDIE, Gilles ENGELVIN, Bernadette PORTAL, Chantal SOULIER

Votants : 9
Représentés :
Excusés :
Absents : Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Jean-Paul POUDEROUX, Bernard TALAMANDIER
Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

Objet: Demande de subvention au titre de la DETR 2017 - DE_2017_028

ANNULE ET REMPLACE DE_2016_73

Monsieur le Maire expose eu Conseil Municipal que le chiffrage définitif avant l'appel d'offres s'élève à 193 565 € (frais d'études compris).

Il propose au Conseil Municipal de diviser l'appel d'offres en 2 tranches :

- 1ère tranche réalisée en 2017 pour un montant de 116 670 € HT
- 2ème Tranche réalisée en 2018 pour un montant de 76 895 € HT

Après cet exposé, le Conseil Municipal accepte cette proposition et sollicite une subvention au titre de la DETR 2017 à hauteur de 20 % du montant éligible pour la 1ère tranche.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant des travaux 1ère tranche 116 670 €

Fonds Cantal Solidaire 2017 13 634 €

DETR sollicitée 23 334 €

Région 22 867 €

Auto financement 56 835 €

Le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter le projet
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017.
- de solliciter la DETR 2018 sur la 2ème tranche.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON

